

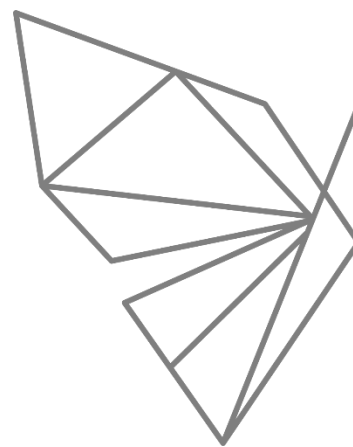
GESTION DE LA FAUNE URBAINE DITE « NUISIBLE » PAR LES POUVOIRS LOCAUX

Stratégie coordonnée



ALTER ETHIX

Mars 2026



Remerciements et soutiens

Le projet présenté dans ce dossier a bénéficié de la relecture, des contributions et du soutien de plusieurs associations, acteurs et actrices de terrain engagé-e-s dans la protection de la biodiversité et la cohabitation avec la faune sauvage dont :

- Natagora
- La Ligue Royale de Protection des Oiseaux
- L'Arche de Biso
- Les Plumes d'Ixelles

Nous remercions chaleureusement les organisations et personnes qui ont accepté de relire ce dossier, de partager leurs observations et d'apporter des informations complémentaires issues de leur expérience.

Leur expertise et leur connaissance du terrain ont contribué à enrichir la réflexion présentée dans ce document.

La présence de ces contributions témoigne de leur volonté commune de participer au dialogue et à la recherche de solutions constructives.

Table des matières

Contextualisation	4
Intérêt pour les pouvoirs locaux	11
Gestion actuelle sur la Région Bruxelles-Capitale	21
Gestion souhaitée	25
Plan d'action Stratégie coordonnée	33
Références	42

Contextualisation

Nos villes actuelles constituent des systèmes vivants complexes composés d'infrastructures, de populations humaines et d'une biodiversité urbaine riche. Au sein de cet ensemble, la faune urbaine occupe une place croissante. L'urbanisation continue, la fragmentation des habitats naturels et la rupture des corridors écologiques conduisent de nombreuses espèces à se rapprocher des activités humaines et à s'adapter aux environnements anthropisés.

Parfois perçue comme inappropriée, parfois observée avec curiosité, la présence de cette faune interroge les interactions, les aménagements et les modes de gouvernance de l'espace urbain. Les défis actuels auxquels sont confrontées les autorités locales invitent à une intégration de la faune urbaine dans les politiques publiques, non comme un dysfonctionnement à corriger, mais comme une composante à gérer de manière structurée. Apprendre à coexister avec elle suppose d'identifier les multiples enjeux existants et de comprendre qu'ils sont interconnectés, se renforcent mutuellement.

La gestion de la faune urbaine ne peut dès lors être appréhendée uniquement sous l'angle des impacts perçus ou des plaintes ponctuelles. Elle s'inscrit plus largement dans une politique de santé publique préventive, intégrant les interactions entre santé humaine, qualité de l'environnement urbain et équilibre des écosystèmes.

De quoi parle-t-on ?

En Région de Bruxelles-Capitale, la faune urbaine constitue une composante importante du patrimoine de biodiversité. Les données cumulées jusqu'en 2024 sur la plateforme de science participative Observations.be¹ recensent 6 640 espèces différentes, majoritairement des oiseaux, mais également des insectes, des mammifères, des reptiles et des amphibiens.

Cette faune se compose à la fois d'espèces sauvages et d'espèces férales.

La faune sauvage regroupe des espèces non domestiquées vivant de manière autonome, sans sélection humaine, capables de se nourrir, se reproduire, s'abriter et se déplacer par leurs propres moyens, tout en s'adaptant aux contraintes des milieux urbains. En Région bruxelloise, il s'agit notamment des renards, fouines, rats, taupes, hérissons, écureuils, chauves-souris, corneilles, perruches ou buses.

Parallèlement à cette faune sauvage, on retrouve la faune férale, issue d'animaux anciennement domestiqués ayant développé des modes de vie libres. Ces espèces ne peuvent toutefois être assimilées à une faune sauvage au sens strict, leur origine domestique ayant profondément modifié leurs capacités d'autonomie, tant sur le plan alimentaire que comportemental. Cette trajectoire évolutive s'accompagne de modifications génétiques² durables, les éloignant de leur fonctionnement sauvage d'origine.

¹ *Surveillance des espèces et habitats*. (s. d.). Le site officiel de Bruxelles Environnement. https://environnement.brussels/citoyen/documentation-et-outils/etat-des-lieux-de-lenvironnement/surveillance-des-especes-et-habitats?utm_source=chatgpt.com

² Muséum national d'Histoire naturelle. (2018, 19 décembre). *Y a-t-il vraiment moins de biodiversité en ville ? | 1re Tribune du Muséum* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=SQFze87zig4>

L'ensemble de cette faune urbaine, sauvage et férale, est qualifié de faune liminaire : elle partage l'espace urbain avec les populations humaines, volontairement ou non. Elle évolue dans des milieux anthropisés et s'adapte à des conditions variables, facilitées par l'accès à la nourriture, à l'eau et aux abris disponibles en ville³. On la retrouve ainsi principalement dans des espaces urbains délaissés, peu entretenus ou en friche, sans que ces animaux ne recherchent nécessairement le contact humain.

Focus espèces

L'actualité met en lumière la diversité des espèces présentes sur les territoires de la Région Bruxelles-Capitale auxquelles les autorités communales sont confrontées, telles que les chats errants, les renards, etc. Si des dispositifs de prise en charge existent déjà pour certaines de ces espèces, notamment via le tissu associatif ou les centres de soins, ceux-ci demeurent fragilisés et insuffisamment structurés. Leur consolidation nécessiterait une coordination de gestion renforcée.

Dans le cadre de ce rapport, nous présenterons une approche ciblant prioritairement des efforts de gestion des populations de pigeons et de rats, dont la régulation constitue aujourd'hui un défi opérationnel significatif pour les pouvoirs locaux.

À ce jour, il n'existe pas de statistiques consolidées des effectifs de ces populations à l'échelle régionale ; principalement en raison de l'absence de recensement officiel et de données standardisées sur la densité et la répartition de ces populations. Toutefois, les données disponibles sur l'Atlas des oiseaux nicheurs de Natagora⁴ mettent en évidence que les populations de pigeons bizet ne se sont pas davantage développées au sein de la Région de Bruxelles-Capitale lors de ces 20 dernières années, contrairement aux populations humaines.

³ *Rats, pigeons, renards... Un autre regard sur ces "nuisibles" - Canopea. (s. d.).*

Canopea. <https://www.canopea.be/rats-pigeons-renards-un-autre-regard-sur-ces-nuisibles/>

⁴ <https://www.atlas-oiseaux-bruxelles.be/>

Les nuisances perçues seraient davantage caractérisées par des critères qualitatifs que quantitatifs. Leur présence est essentiellement évaluée au travers des impacts perçus, tels que les déjections, les modifications paysagères ou les nuisances sonores. Toutefois, ces répercussions ne sont pas exclusivement imputables à ces espèces, et sont favorisées par le manque de suivi adéquat des soins et de l'alimentation⁵. Leur densité locale et leur mode de vie grégaire peuvent en accentuer la visibilité. Les représentations collectives jouent également un rôle déterminant.

Le sentiment d'envahissement dans l'espace public et privé, combiné à une méconnaissance des comportements et des rôles écologiques de ces espèces, contribue à renforcer les perceptions négatives.

Les risques zoonotiques, en particulier, sont largement surestimés dans les discours sociaux. Cependant, les travaux scientifiques⁶ et les recommandations européennes convergent pour souligner que les risques sanitaires associés aux espèces dites liminaires sont étroitement liés aux conditions environnementales (gestion des déchets, hygiène collective, densité urbaine, dégradation des habitats) plutôt qu'à la seule présence animale. Les données scientifiques indiquent d'ailleurs que les espèces de pigeons et de rats ne présentent pas de risques supérieurs à ceux associés aux animaux domestiques⁷.

Concernant les populations de pigeons, parmi les 116 zoonoses transmissibles à l'être humain recensées en Belgique, aucune n'est spécifiquement associée aux pigeons.

⁵ Par exemple, la qualité des déjections dépend fortement du type d'alimentation. Une alimentation exclusive par grains rend ces dernières moins acides, engendrant moins de dégradations.

⁶ Bradley, C. A., & Altizer, S. (2007).

Urbanization and the ecology of wildlife diseases. *Trends in Ecology & Evolution*, 22(2), 95–102.

Gortázar, C., Reperant, L. A., Kuiken, T., de la Fuente, J., Boadella, M., Martínez-Lopez, B., ... Osterhaus, A. (2014).

Crossing the interspecies barrier: Opening the door to zoonotic pathogens. *PLoS Pathogens*, 10(6), e1004129.

ANSES. (2020). *Zoonoses et environnement : comprendre les interactions pour mieux prévenir les risques sanitaires*.

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

⁷ Polack, B., Boulouis, H. J., Guillot, J., & Chermette, R. (2015). Les zoonoses (tableaux synthétiques: animaux réservoirs de pathogènes et modes de transmission). *Revue Francophone des Laboratoires*, 2015(477), 67-79.

Himsworth, C. G., Parsons, K. L., Jardine, C., & Patrick, D. M. (2013). *Rats, cities, people, and pathogens: A systematic review and narrative synthesis of literature regarding the ecology of rat-associated zoonoses in urban centers*. *Vector-Borne and Zoonotic Diseases*, 13(6), 349–359.

Certaines maladies transmissibles sont partagées avec l'ensemble des espèces aviaires et d'autres avec des mammifères. La transmission de maladies par les rats demeure rare et requiert des contacts étroits, tels que des morsures ou des contacts directs avec l'urine. En raison de leur comportement craintif et fuyant, ces situations sont quasi inexistantes pour les citoyen-ne-s. Les analyses menées par Sciensano sur les cas de leptospirose observés en Belgique indiquent que ces contaminations sont majoritairement liées à des expositions à l'étranger, notamment via des eaux contaminées, et non à des contacts directs avec des rongeurs urbains.

La santé humaine est par ailleurs davantage impactée indirectement par les chats d'extérieur, susceptibles de consommer des rongeurs porteurs de pathogènes.

Les études épidémiologiques⁸ disponibles indiquent que, dans un contexte urbain, les risques de transmission directe de maladies des pigeons ou des rats vers la population générale restent très faibles voire inexistantes en l'absence de contacts étroits et répétés. La simple présence de ces espèces ne constitue pas en soi un danger sanitaire majeur. Les facteurs déterminants du risque pour la santé humaine sont avant tout structurels : accumulation de déchets, insalubrité des bâtiments, défaut d'entretien des espaces publics, densité humaine élevée et gestion inadéquate des ressources alimentaires.

L'urbanisation accrue participe davantage à la transmission de maladies que la présence même de ces deux espèces. Elle accentue la concentration des espèces cibles au sein d'un espace restreint et ; ainsi, la cohabitation avec les populations humaines. La perte de biodiversité empêche l'effet de dilution, c'est-à-dire qu'elle ne permet pas la propagation des virus au sein d'une large diversité d'espèces animales. Le virus circule alors plus fréquemment, au sein d'un nombre plus limité d'espèces mais d'un nombre plus important d'individus d'une même espèce. Le manque de soins accordés à ces espèces est un facteur qui favorise également la propagation des maladies existantes d'un individu à l'autre au sein de groupes denses.

⁸ Haag-Wackernagel, D., & Moch, H. (2004). *Health hazards posed by feral pigeons*. *Journal of Infection*, 48(4), 307–313

Les soins prodigués aux individus malades permettent d'intervenir au plus tôt avant que les maladies ne se propagent. De plus, la densité humaine étant plus importante dans les zones urbaines, la transmission des zoonoses est d'autant plus facilitée dans les conditions précitées.

Les stratégies reposant exclusivement sur l'élimination des animaux, sans traitement de ces causes, ne permettent donc pas de réduire durablement les risques et peuvent conduire à des effets de déplacement ou d'amplification. Une approche coordonnée, structurelle et fondée sur les données permet de réduire durablement les risques sanitaires tout en améliorant la qualité du cadre de vie urbain.

Faute de compréhension de leurs rôles écologiques et de leurs comportements, ces espèces sont fréquemment perçues comme dangereuses ou envahissantes. Cette perception favorise des réponses d'exclusion plutôt que des ajustements structurels, aboutissant à une gestion fragmentée, peu durable et sensible aux tensions sociales.

Leur présence historique dans les villes appelle au contraire une approche spécifique, distincte de celle appliquée aux espèces strictement sauvages ou domestiques ; une approche intégrée à une vision cohérente et durable tant de la faune urbaine que de la ville elle-même.

Le pigeon

En milieu urbain, les pigeons observés sont majoritairement des pigeons bisets (*Columba livia*), présents sur les façades d'immeubles, les corniches, ainsi que dans les espaces publics ouverts (places, rues piétonnes) et fermés (gares, bâtiments désaffectés).

Souvent perçus comme opportunistes, leur présence en ville résulte pourtant d'une trajectoire historique précise. Le pigeon biset a été domestiqué pendant plusieurs siècles, notamment pour le transport de messages, en particulier lors de la première guerre mondiale.

Certains individus se sont échappés ou ont été relâchés, tandis que d'autres, comme les pigeons voyageurs, se sont perdus et ont adopté le milieu urbain comme territoire. Leurs descendants présentent ainsi un statut intermédiaire : ni sauvages, ni véritablement domestiques.

La transformation progressive de leur habitat naturel, liée à la destruction et à la bétonisation des espaces rocheux et ouverts, a contraint ces espèces à s'adapter aux environnements urbains. Les structures bâties, telles que les immeubles et les corniches, offrent des caractéristiques morphologiques proches de leurs habitats d'origine, notamment les falaises, ce qui explique leur appropriation des infrastructures urbaines.

La domestication ayant altéré leur autonomie alimentaire, les pigeons bisets recherchent aujourd'hui des sources de nourriture à proximité des activités humaines. Bien qu'essentiellement granivore, cela inclut actuellement les déchets ménagers et les restes alimentaires présents dans l'espace public, rendant leur présence étroitement dépendante de la gestion urbaine des ressources alimentaires.

Le rat

Les rats présents en milieu urbain comprennent principalement le rat brun (*Rattus norvegicus*), le rat noir (*Rattus rattus*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et, plus marginalement, les campagnols des champs (*Microtus arvalis*). Ces espèces occupent un statut hybride : ni domestiques, ni sauvages. Elles vivent à proximité directe des activités humaines, tout en étant largement stigmatisées sur le plan sanitaire et symbolique.

Leur présence s'est progressivement renforcée avec la sédentarisation humaine, l'urbanisation, le développement de l'agriculture, le stockage des ressources alimentaires et la production croissante de déchets. Initialement granivores, les rats se nourrissaient historiquement des réserves agricoles. La transformation de leur environnement les a conduits à adapter leur régime alimentaire. Aujourd'hui, en milieu urbain, ils nichent à proximité des zones de stockage ou de dépôt de déchets et adoptent un régime omnivore, voire nécrophage, leur permettant de valoriser des ressources anthropiques.



Les environnements urbains fortement minéralisés ne constituent toutefois pas des milieux préférentiels pour ces espèces. Les rats privilégient des habitats écologiquement proches de leur milieu naturel : sols en pleine terre, zones calmes, présence d'eau et de nourriture⁹. Ces espaces, devenus rares en ville, permettraient pourtant aux rats de remplir certaines fonctions écologiques, telles que la consommation de graines et d'insectes, leur rôle de proies pour des prédateurs comme les renards, ou encore l'aération et l'enrichissement des sols par leurs galeries.

Intérêt pour les pouvoirs locaux

Une gestion appropriée des populations de pigeons et de rats constitue un enjeu essentiel pour les pouvoirs locaux, tant en termes de qualité de vie des citoyen·ne·s que de préservation de la faune urbaine. Le développement de ces populations peut devenir rapidement exponentiel, leur dynamique étant étroitement liée aux caractéristiques du territoire communal, notamment la bétonisation, l'aménagement des espaces publics et la gestion des déchets.

Enjeux

La mise en œuvre d'une gestion cohérente de la faune urbaine répond à plusieurs enjeux majeurs.

Un premier enjeu est d'ordre éthique. Il s'agit de dépasser les catégorisations fluctuantes des espèces, sauvages ou non, liminaires ou non, utiles ou nuisibles qui conduisent à une attribution variable et parfois arbitraire de droits (circuler, s'installer, se nourrir) d'usage de l'espace urbain.

⁹ Traweger, D., Travnitzky, R., Moser, C., Walzer, C., & Bernatzky, G. (2006). Habitat preferences and distribution of the brown rat (*Rattus norvegicus* Berk.) in the city of Salzburg (Austria): implications for an urban rat management. *Journal of Pest Science*, 79(3), 113-125.



Les statuts attribués aux espèces évoluent en fonction des contextes sociaux, culturels et historiques. L'exemple du pigeon biset est à cet égard emblématique : domestiqué pendant des siècles, aujourd'hui qualifié de nuisible dans certains contextes, animal feral en Wallonie et domestique¹⁰ à Bruxelles, alors que ses besoins biologiques demeurent inchangés. Ces variations de statut fragilisent la cohérence et l'impact des politiques publiques.

Un second enjeu concerne la gestion des inégalités territoriales. L'urbanisation, la destruction des habitats, l'imperméabilisation des sols et la disparition des corridors écologiques concentrent la faune liminaire dans des espaces résiduels, délaissés ou insalubres.

Ces quartiers sont plus précarisés, cumulant béton mais aussi une densité humaine élevée, un déficit de verdure, une accumulation de déchets et des vulnérabilités sociales. Les marginalités sociales et écologiques s'y superposent, renforçant les tensions et alimentant des conflits locaux. Dans ces contextes, les perceptions négatives de ces populations se cristallisent, alimentant un cycle sans fin de luttes et tensions intra-territoriales qui n'ont pas lieu d'être. Face à ces conflits, des réactions citoyennes individuelles aggravantes (déchets mal gérés, luttes chimiques) apparaissent.

Un troisième enjeu majeur concerne la cohabitation apaisée. L'implication citoyenne constitue un levier central pour favoriser une coexistence durable. Les citoyen-ne-s participent activement à la construction d'une ville plus inclusive, écologiquement durable et socialement apaisée. Les associer aux dispositifs de gestion des populations de pigeons et de rats permet de valoriser leur engagement, de renforcer le lien au vivant, de devenir acteurs et actrices de la qualité de leur quartier et d'améliorer la qualité de vie à l'échelle des quartiers.

¹⁰ *Vous avez trouvé un pigeon biset domestique ?* - Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. (s. d.). Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. <https://protectiondesoiseaux.be/vous-avez-trouve-un-pigeon-biset-domestique/>



Enfin, la gestion de la faune urbaine soulève un enjeu important de santé environnementale. Une approche coordonnée et éthique contribue à réduire les risques sanitaires en agissant sur les déterminants environnementaux de la santé, à limiter l'exposition aux substances toxiques¹¹ et à renforcer la résilience écologique des territoires.

À moyen et long terme, ces approches préventives permettent de réduire les coûts indirects liés aux interventions répétées, à la dégradation environnementale et aux conflits citoyens, tout en améliorant la perception de l'action publique.

La gestion de la coexistence urbaine constitue ainsi un acte profondément politique. Elle engage des choix de société relatifs à la manière de distribuer l'espace, les droits et les protections, et façonne le type de ville que les pouvoirs publics et les citoyen-ne-s souhaitent construire. Une coexistence assumée, fondée sur des politiques cohérentes, justes et économiquement soutenables, permet de réduire les inégalités territoriales, mais aussi la promotion d'une vision durable et résiliente de la ville en concertation avec les citoyen-ne-s.

En s'investissant davantage dans la transition écologique, les régions et communes répondraient à la demande croissante de villes plus vertes et durables et adopteraient une gouvernance urbaine moderne, scientifique, non punitive et éthique.

Responsabilités

Les pouvoirs locaux assument un ensemble de responsabilités face aux enjeux liés à la coexistence avec la faune urbaine. Garantir une cohabitation adéquate avec celle-ci permet aux communes d'exercer pleinement leurs missions en matière de santé publique, de qualité de vie, de sécurité et de bien-être animal.

¹¹ Notamment les rodenticides utilisés actuellement. Concernant la substance R12, aucune étude actuelle n'a mis en évidence d'écotoxicité, de pollution des sols ou des eaux ni d'empoisonnements secondaires.

La gestion de la faune urbaine s'inscrit ainsi dans une responsabilité transversale, à l'intersection des politiques environnementales, sociales, sanitaires et urbaines.

Différents cadres légaux, relevant de niveaux de pouvoir distincts, structurent ces responsabilités. Leur compréhension et leur articulation sont indispensables afin de permettre aux autorités communales d'agir de manière cohérente, sécurisée et conforme aux exigences légales en vigueur.

Cadres légaux

Cadre fédéral

La loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux constitue le texte de référence principal en matière de protection animale, toutes espèces confondues, incluant la faune urbaine. Elle encadre notamment l'interdiction des mauvais traitements et des négligences envers les animaux, définit les obligations minimales de soins (alimentation, abri, soins vétérinaires) et prévoit des sanctions en cas de manquement.

Cette loi précise que la capture d'animaux n'est autorisée que si elle ne provoque pas de souffrance ou de détresse évitable. Elle implique l'interdiction d'utiliser des méthodes cruelles, l'obligation de manipuler les animaux de manière appropriée et l'exigence que ces interventions soient réalisées par des personnes compétentes.

Pour certaines catégories d'animaux, notamment les espèces protégées, des permis ou dérogations spécifiques sont requis.

La loi stipule également que toute mise à mort doit, dans la mesure du possible, être évitée. Lorsqu'elle est autorisée, elle doit être justifiée, réalisée par une personne qualifiée, au moyen de méthodes reconnues, et viser à minimiser la douleur et la détresse.



Il demeure interdit de procéder à une mise à mort arbitraire d'un animal ne causant pas de nuisance avérée, de mettre à mort des animaux sauvages protégés, ou de recourir à des méthodes entraînant des souffrances inutiles telles que l'empoisonnement non contrôlé, la noyade ou l'utilisation de pièges mutilants.

La législation fédérale sanctionne également le non-nourrissage d'un animal dont une personne ou une autorité a la responsabilité.

En mai 2024, la Belgique inscrit le bien-être animal dans sa Constitution, renforçant ainsi la portée transversale de cette thématique au sein de l'ensemble des compétences publiques : « *Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'État fédéral, les Communautés et les Régions veillent à la protection et au bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles.* »

Cadre régional de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale dispose de compétences étendues en matière de bien-être animal, notamment en ce qui concerne la détention, le commerce, les soins et la gestion des animaux domestiques ou captifs. Ses ordonnances et arrêtés complètent le cadre fédéral et en constituent, dans les faits, le niveau principal de responsabilité opérationnelle sur le territoire régional, sous réserve du respect de la Constitution belge et du droit européen.

L'ordonnance « Nature » (article 15, §1er), adoptée en 2018, établit un schéma de surveillance de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels présents en Région de Bruxelles-Capitale. Elle encadre les modalités de capture, autorisée uniquement lorsqu'elle est justifiée, impose le recours à des méthodes non cruelles et homologuées, et prévoit que les interventions soient réalisées par des professionnels qualifiés. La mise à mort n'est autorisée qu'en l'absence d'alternative raisonnable.

En ce qui concerne la dératisation, celle-ci est autorisée dans le respect strict du bien-être animal. L'usage des raticides est encadré et l'éradication totale des populations est explicitement proscrite, au profit d'une gestion raisonnée et proportionnée. L'ordonnance interdit la souffrance inutile, l'utilisation de pièges cruels et les traitements inhumains.

Les arrêtés régionaux précisent par ailleurs les types de pièges autorisés avec interdiction d'utiliser des pièges cruels pour la capture d'animaux sauvages et définissent des procédures spécifiques applicables aux pigeons, aux renards et aux rats. L'utilisation de raticides est limitée à des produits autorisés, soumis à des règles strictes de manipulation, et interdite aux particuliers.

La Région de Bruxelles-Capitale interdit la mise à mort systématique des pigeons et privilégie des approches non létales, telles que la contraception, la réduction des sources alimentaires, la fermeture des sites de nidification, ainsi que les actions de nettoyage et d'assainissement. Elle a également instauré une interdiction de nourrissage de certaines espèces dans l'espace public.

Enfin, la Région a pour mission d'harmoniser les législations applicables sur l'ensemble de son territoire et de définir les cadres légaux que les communes sont chargées de mettre en œuvre dans leurs politiques locales.

Cadres communaux

Les communes disposent de compétences concrètes d'application et de pouvoirs de police locale.

Les communes peuvent édicter des règlements généraux de police afin de :

- réglementer le nourrissage des animaux locaux (pigeons, renards, oies) dans l'espace public ;
- assurer la prise en charge des animaux blessés ou en détresse, en coordination avec les centres de soins ;



-
- coordonner les initiatives locales, en coopération avec les associations actives sur le territoire ;
 - sanctionner les comportements contraires au bien-être animal ;
 - mener des campagnes locales d'information et de sensibilisation ;
 - développer des initiatives propres adaptées aux spécificités communales.

Les sanctions prévues s'inscrivent dans les règlements communaux de police, qui sont opposables à l'ensemble des usagers du territoire communal.

Zones grises des cadres légaux

Si les cadres régionaux sont clairement définis, leur mise en œuvre locale demeure variable, ce qui peut engendrer des incohérences pratiques. L'exécution des règles dépend fortement des priorités politiques, des moyens humains et des ressources financières disponibles au niveau communal.

Concernant la gestion des populations de pigeons, la loi fédérale de 1986 autorise la mise à mort uniquement si elle est justifiée et doit minimiser la douleur. De son côté, la Région de Bruxelles-Capitale privilégie explicitement les méthodes non létales et limite fortement le recours aux mises à mort systématiques.

Cette différence d'orientation entre le principe fédéral et la région peut conduire à des décisions opérationnelles divergentes au niveau communal ou chez certains prestataires, en particulier en l'absence d'alternatives non létales effectivement déployées. Ces pratiques exposent les communes à des risques d'infraction pénale, administrative ou politique.

Le statut juridique du pigeon biset urbain mérite également une attention particulière. Le pigeon biset domestique (*Columba livia domestica*) est considéré comme une espèce férale et non comme une espèce sauvage au sens de la Directive Européenne Oiseaux ¹².

¹² Qui vise les espèces sauvages naturellement présentes et leurs habitats

La gestion des pigeons urbains se devrait donc d’être encadrée par des réglementations spécifiques. Ces réglementations permettraient d’améliorer la gestion de pigeons (alimentation et soins) par des structures officielles, déchargeant ainsi les citoyen·ne·s d’une responsabilité qui n’est pas la leur. N’étant pas une espèce sauvage protégée, la gestion s’inscrit dans l’ordre public des villes. Toutefois, interdire de nourrir une espèce qui, biologiquement, est perçue comme animal domestique soulève une question d’équité réglementaire, constituant un point de jurisprudence administrative.

La gestion des populations de rats relève des compétences communales, bien que les limites de l’intervention publique demeurent imprécises. En pratique, la lutte contre les rats s’inscrit dans les pouvoirs de police de l’autorité communale, qui peut imposer des mesures sur le domaine public et engager des actions de dératisation parfois insuffisamment encadrées, notamment via l’usage de raticides et de substances hautement toxiques, à l’origine de phénomènes d’« empoisonnement secondaire » d’autres espèces sauvages et domestiques. De plus, les restrictions européennes croissantes concernant certains raticides¹³ imposent une adaptation continue des pratiques communales. L’usage de produits interdits ou réservés aux professionnels, l’utilisation de pièges non homologués ou de méthodes provoquant des souffrances prolongées, ainsi que les mises à mort réalisées par des personnes non qualifiées constituent des violations directes de la loi du 14 août 1986 et peuvent engager la responsabilité pénale ou civile des communes ».

Par ailleurs, si les communes disposent des compétences juridiques nécessaires, elles ne disposent pas toujours des moyens matériels et financiers suffisants, ce qui conduit à des réponses hétérogènes selon les territoires.

La gestion des populations de pigeons et de rats peut soulever des incohérences et des carences concrètes entre les pratiques de gestion actuelles et le cadre juridique applicable, susceptibles d’engendrer des risques juridiques.

¹³ Les réévaluations et restrictions des anticoagulants (BPR / décisions ECHA 2024) limitent l’usage de certains rodenticides ou en restreignent l’usage (conditions, professionnels certifiés).



Elles se traduisent notamment par l'utilisation ou la tolérance de méthodes et de produits non conformes (empoisonnements non encadrés, pièges cruels, substances non autorisées), ainsi que par l'absence d'un protocole régional opérationnel et doté de financements, qui imposerait aux communes le respect conjoint des principes fédéraux et des exigences du droit européen. De même, l'absence de cahier des charges régional clair, d'agrément obligatoire pour les entreprises prestataires et de coordination systématique des interventions contribue à des pratiques hétérogènes, parfois non conformes, exposant les communes à des risques multiples.

Économie

La gestion des espèces animales présentes sur un territoire communal représente un ensemble de coûts qu'il convient d'appréhender dans leur globalité. Ces coûts recouvrent à la fois l'absence de valorisation économique directe de ces espèces, les exigences liées à leur encadrement réglementaire, ainsi que les dépenses nécessaires à leur suivi et à leur contrôle¹⁴. Si la gestion d'espèces vivantes sans retour économique immédiat peut apparaître peu attractive d'un point de vue strictement budgétaire ou politique, elle s'inscrit pleinement dans des considérations juridiques, éthiques et citoyennes, qui fondent l'action publique locale.

Une approche globale de ces coûts suppose l'identification précise des différents postes liés à la gestion, tels que le temps de travail des agent·e·s communaux·les mobilisé·e·s (propreté publique, traitement des signalements liés aux rats et aux pigeons, logistique, surveillance, etc.), les contrats conclus avec des prestataires externes, ainsi que les campagnes ou dispositifs spécifiques mis en œuvre ponctuellement.

À ce jour, il n'existe pas de rapport public centralisé permettant de retracer de manière consolidée le budget annuel total consacré par l'ensemble des communes à la gestion des populations de rats et de pigeons.

¹⁴ *Quelle valeur donner aux animaux vivants ?* | Canal U. Nathalie Dumax (s. d.). Canal-U. <https://www.canal-u.tv/chaines/canal-uvd/demain-queles-relations-avec-les-autres-animaux/quelle-valeur-donner-aux>

Une telle vision d'ensemble pourrait théoriquement être accessible à travers les comptes administratifs détaillés ou des rapports stratégiques d'activité, mais ces informations ne sont pas actuellement publiées de manière centralisée et transparente sur un portail open data régional.

Certaines données publiques permettent néanmoins d'illustrer l'ampleur des moyens engagés pour certains postes spécifiques. À titre d'exemple, la Ville de Bruxelles semble avoir porté son budget de lutte contre les rats à environ 65.000 € en 2025, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente, notamment pour l'acquisition de nouveaux pièges et de technologies dites intelligentes. Ce montant semble couvrir principalement les investissements matériels, sans nécessairement inclure les coûts salariaux des agent·e·s communaux·les affecté·e·s à la dératisation et à la propreté publique, ni les frais logistiques (véhicules, matériel) ni les interventions confiées à des prestataires externes sous contrat. Par ailleurs, la Ville aurait également consacré environ 45.000 € par an à un plan communal visant la maîtrise de la population de pigeons, adopté par le conseil communal.

Des campagnes spécialisées de dératisation des réseaux d'égouts, notamment celles opérées par le passé par Vivaqua, étaient estimées à environ 200.000 € par an pour le seul système d'assainissement, selon des données de 2018, dans le cadre de cycles de lutte spécifiques.

Par ailleurs, des projections politiques antérieures ont estimé qu'une agence régionale dédiée à la lutte contre les nuisibles pourrait représenter un coût annuel d'environ 520.000€, sur la base d'une équipe d'environ six professionnel·le·s. Ces estimations offrent un ordre de grandeur des coûts salariaux et structurels potentiels d'une approche mutualisée.

Dans ce contexte, il apparaît que les communes augmentent progressivement les budgets consacrés à la gestion des rats et des pigeons, certaines dépassant désormais le seuil des 100.000 € annuels.



Ces éléments laissent entrevoir l'ampleur des montants engagés, tous postes confondus, à l'échelle des 19 communes. À cela s'ajoutent les investissements réalisés par les opérateurs des réseaux publics d'épuration à l'échelle régionale.

Récemment, une étude¹⁵ a démontré que procéder à des méthodes d'élimination massives d'espèces dites "nuisibles" engage des coûts huit fois plus importants que les dommages que ces dernières engendrent.

Au regard de ces dépenses, et indépendamment des enjeux de cohérence législative, une gestion régionale coordonnée des populations de pigeons et de rats apparaît comme une opportunité. Une telle coordination permettrait de répondre aux exigences légales et aux principes éthiques liés au bien-être animal, tout en favorisant la mutualisation des moyens (centrales d'achat pour les équipements, coordination des agent·e·s communaux·les et des prestataires externes). Elle pourrait ainsi contribuer à optimiser les ressources engagées dans des dispositifs dont l'efficacité durable reste aujourd'hui variable.

Gestion actuelle sur la Région Bruxelles-Capitale

Dans le contexte bruxellois, plusieurs rapports et études récentes¹⁶ confirment que la présence des pigeons en ville génère des perceptions contrastées : pour certains habitant·e·s ils constituent une nuisance ; pour d'autres, ils participent au patrimoine urbain. Cette tension, renforcée par une croissance progressive des populations, justifie la mise en place d'une gestion coordonnée, documentée et respectueuse du bien-être animal.

¹⁵ Jiguet F, Morin A, Courtines H, Robert A, Fontaine B, Levrel H, Princé K (2026) Ecological and economic assessments of native vertebrate pest control in France. *Biological Conservation*

¹⁶ *Gestion coordonnée de la population de pigeons dans les différentes communes Bruxelloises* – Bruxelles Environnement & Natagora, 2019

Plan de gestion des populations de pigeons à Ixelles Etude et mise en perspective - Boutique des Sciences de l'ULB, 2024



La gestion actuelle des populations de pigeons et de rats au sein de la Région de Bruxelles-Capitale se caractérise par une diversité importante d’approches locales. Les communes mobilisent notamment des mesures d’interdiction de nourrissage, des actions de propreté renforcée, des dispositifs de protection architecturale ainsi que, ponctuellement, des interventions correctives ciblées.

Actuellement, la gestion de ces espèces sur la région bruxelloise s’articule essentiellement autour d’une gestion d’orientation punitive, et moins préventive. Par exemple, le plan d’action de la Région bruxelloise insiste davantage sur l’interdiction du nourrissage et sur la fermeture des sites de nidification des pigeons ; mesures suivies par l’ensemble des 19 communes, ce qui n’apporte pas de solutions durables.

Les communes perçoivent la gestion des populations de pigeons et de rats essentiellement au travers des plaintes citoyennes, des salissures, des dégradations du bâti et des conflits de voisinage. Les désagréments signalés doivent cependant être relativisés. En effet, le nombre de plaintes sur Bruxelles adressées entre 2024 et 2026 à Natagora à propos d’une cohabitation complexe s’élève à 10 pour les pigeons bisets et est nul pour les rats. Les expertises d’association de terrain tendent à confirmer ce constat avec un nombre de plaintes en diminution sur certaines communes où des méthodes de gestions adaptées ont été mises en place.

Bien qu’à prendre en considération, ces préoccupations ont historiquement conduit à des réponses essentiellement coercitives, souvent mises en œuvre dans l’urgence et sans coordination globale.



Les analyses récentes¹⁷ convergent pour démontrer les limites objectives de ces approches létales ou coercitives :

- Effet rebond démographique : la capture ou l'élimination locale crée un vide écologique rapidement recolonisé, voire une augmentation du taux de reproduction.
- Les restrictions alimentaires questionnent le bien-être animal mais ne présentent surtout pas d'effet notable. Lorsqu'elles sont affamées, les populations cibles deviennent plus envahissantes, se déplacent d'une zone à l'autre malgré leur territorialité et se reproduisent davantage par instinct de survie.
- Faible efficacité à moyen et long terme : diminution temporaire des effectifs sans stabilisation durable.
- Coûts cachés : interventions répétées, dégradations persistantes, mobilisation constante des services communaux.
- Acceptabilité sociale limitée : rejet croissant de ces méthodes par une partie importante de la population, générant des tensions et une perte de légitimité de l'action publique.

Ces dernières soulignent qu'une interdiction stricte du nourrissage, lorsqu'elle est isolée, ne produit pas les effets escomptés. Elle tend à déplacer les pratiques, à invisibiliser les nourrisseurs-euses et à maintenir des comportements non encadrés, parfois aggravants.

Il est dès lors recommandé de :

- Intégrer les nourrisseurs-euses comme partenaires de la gestion communale, plutôt que comme contrevenants systématiques.
- Mettre en place des dispositifs de nourrissage encadrés, à proximité des pigeonniers, permettant de concentrer les populations et de mieux contrôler leur reproduction.

¹⁷ *Gestion coordonnée de la population de pigeons dans les différentes communes Bruxelloises* – Bruxelles Environnement & Natagora, 2019

Plan de gestion des populations de pigeons à Ixelles Etude et mise en perspective - Boutique des Sciences de l'ULB, 2024



-
- Éviter les sanctions mécaniques non accompagnées de pédagogie ; privilégier l'information, la médiation et l'accompagnement.
 - Mettre en évidence les bénéfices pour la santé publique : diminution des regroupements anarchiques, meilleure qualité sanitaire des populations, réduction des conflits d'usage de l'espace public.

Cette gestion participative favorise l'adhésion citoyenne, réduit les comportements clandestins et renforce la cohérence de l'action publique.

Les stratégies dites « éthiques » (contrôle de la reproduction, structuration spatiale des populations, gestion alimentaire encadrée) démontrent une stabilisation progressive, une réduction mesurable des nuisances et un meilleur rapport coût/efficacité sur le long terme. Ces approches reposent sur une compréhension éthologique des espèces et sur une gestion proactive plutôt que réactive.

Des projets test ont été menés dans certaines communes, comme à Ixelles et Bruxelles-Ville, où des projets locaux de gestion des pigeons par graines contraceptives montrent une approche proactive, efficace, même coûteuse actuellement. La suspension dernière du projet démontre des pertes d'efficacité lorsque l'effort n'est pas maintenu. D'autre part, l'abattage et la capture massifs seuls sont inefficaces à long terme, les populations se reconstituant rapidement par migration ou reproduction.

Concernant la gestion des populations de rats, la plupart des communes organisent des campagnes annuelles de dératisation via l'utilisation de différents biocides ; ne réglant la question de la coexistence qu'à très court terme, les rats développant une résistance à ces biocides, et générant un effet dangereux. Les méthodes de gestion fondées principalement sur l'élimination ou l'usage répété de biocides soulèvent par ailleurs des enjeux importants de santé environnementale.



L'utilisation de rodenticides et de substances toxiques entraîne des phénomènes de contamination secondaire des espèces sauvages ou moins sauvages qui peuvent soit ingérer directement le biocide, soit manger un rongeur ayant ingéré des matériaux imprégnés de biocide ; impliquant le décès d'espèces non ciblées (rapaces, chats, chiens). Ceci peut mettre à mal les réglementations de conservation des espèces et induire des responsabilités civiles voire pénales¹⁸.

Les rodenticides génèrent aussi une accumulation de résidus dans les sols et les réseaux d'eau, ainsi qu'une exposition professionnelle accrue des agents et prestataires. Ces impacts indirects compromettent les équilibres écologiques urbains et réduisent les capacités naturelles de régulation des populations, favorisant à terme des effets de rebond et une dépendance accrue à des interventions répétées.

Les pratiques communales apparaissent fragmentées : interdictions, sensibilisation ponctuelle, protections architecturales ou captures. Or, ces actions isolées produisent peu d'effets durables, en raison de l'absence de coordination, de suivi commun et d'objectifs partagés à l'échelle régionale. Les approches d'éradication locale, d'effarouchement ou certains aménagements inadaptés montrent leurs limites : coûts élevés, efficacité temporaire, opposition citoyenne et déplacement des nuisances vers d'autres zones.

Gestion souhaitée

Une gestion coordonnée et éthique de la faune urbaine semble devenir une approche inévitable pour les pouvoirs locaux. Elle contribue à répondre à de nombreux enjeux : éthiques, économiques, juridiques, environnementaux, sociaux, sanitaires, etc. La cohésion sociale et la santé publique constituent une responsabilité majeure des pouvoirs communaux.

¹⁸ Notamment dues aux risques liés aux évaluations ECHA/BPR.

Limiter l'exposition des populations humaines aux substances toxiques, améliorer la qualité des milieux urbains et renforcer la résilience écologique des territoires deviennent le leitmotiv. S'appuyer sur des politiques d'aménagement, de gestion de l'environnement urbain et d'hygiène collective, plutôt que sur des réponses émotionnelles fondées sur la peur, la stigmatisation ou l'urgence médiatique constitue un avantage certain pour une politique de gestion durable.

À moyen et long terme, ces approches préventives favorisent une diminution des coûts indirects liés à la dégradation environnementale, aux interventions répétées et aux conflits citoyens, tout en améliorant la perception de l'action publique.

Les campagnes actuellement menées peuvent être partielles et/ou ponctuelles. Elles n'atteignent pas systématiquement les objectifs fixés, dans la mesure où elles interviennent peu sur les déterminants structurels des problématiques, ce qui favorise un rebond rapide des populations ciblées. De plus, les populations ne connaissant pas de frontières administratives à l'échelle de la Région bruxelloise, la gestion de la coexistence avec la faune urbaine gagnerait à s'appuyer sur une coordination d'actions interdépendantes, mises en œuvre simultanément à différents niveaux de gouvernance.

Les pouvoirs publics régionaux ont un rôle central à jouer dans la mise en place de solutions structurelles, à travers la définition d'un cadre légal cohérent, structurant et écologiquement responsable. En priorité, il s'agit d'élaborer une stratégie régionale unifiée de coexistence avec la faune urbaine, assortie d'un protocole régional standardisé, opérationnel et doté de moyens financiers pérennes. Cette démarche nécessite par ailleurs une intégration explicite de la faune urbaine dans les politiques d'aménagement du territoire, notamment au sein des plans régionaux d'urbanisme. Ces politiques se construisent sur la recherche scientifique et sur des dispositifs pédagogiques adaptés. Plus en amont, cela suppose d'harmoniser les règles relatives aux situations d'urgence sanitaire, de former et d'agréeer les entreprises prestataires, et d'organiser une communication publique centralisée afin de limiter les pratiques inappropriées de la part des citoyen-ne-s.



Enfin, afin de mieux comprendre les fonctionnements propres à chaque commune et de lever les incohérences existantes, il devient nécessaire de cartographier de manière systématique les pratiques communales.

Les communes, quant à elles, ont pour mission de mettre en œuvre des politiques de gestion préventive et non punitive, d'aménager la ville en faveur de la biodiversité et d'intégrer pleinement les citoyen·ne·s dans les processus décisionnels locaux.

Cela passe par des actions de sensibilisation, mais aussi par la création d'espaces de médiation entre habitant·e·s et agent·e·s communales·aux. Un tel cadre favorise les changements de comportements et encourage l'engagement de la population dans une dynamique collective, propice à un urbanisme plus vivant, respectueux du territoire et de l'ensemble de ses habitant·e·s.

Une gestion contemporaine vise à réduire les nuisances, garantir le respect du vivant et s'appuyer sur des connaissances scientifiques. Les méthodes dites « douces » permettent une stabilisation progressive des populations et une meilleure acceptabilité sociale. Les analyses interdisciplinaires¹⁹ montrent que la réussite dépend également du dialogue avec les habitant·e·s, du rôle des bénévoles encadré·e·s, de la transparence sur les impacts et des choix urbanistiques permettant de canaliser et structurer les populations plutôt que de simplement les repousser.

Les grandes métropoles européennes montrent l'exemple

De nombreuses villes européennes, confrontées à des problématiques similaires, ont développé des modes de gestion actuellement en phase de test ou de déploiement. Ces approches s'appuient généralement sur la prise en compte des besoins éthologiques des espèces concernées, condition essentielle au succès des protocoles mis en place.

¹⁹ *Plan de gestion des populations de pigeons à Ixelles Etude et mise en perspective* - Boutique des Sciences de l'ULB, 2024

Concernant les populations de pigeons, plusieurs techniques ont été expérimentées, notamment l'utilisation de graines contraceptives. En Belgique, la ville de Tongres a recours à cette méthode depuis plusieurs années : en trois ans, le nombre de pigeons aurait diminué de 60 %, notamment grâce à l'installation d'un distributeur automatique de graines. À Ixelles, depuis 2021, des distributeurs automatiques de graines contraceptives ont permis de réduire la population de pigeons d'environ 40 % en trois ans. La Ville de Bruxelles a également expérimenté et étendu des stratégies similaires, selon une logique de réduction progressive.

En France, les stratégies mises en œuvre sont plus hétérogènes. À Quimper, l'utilisation de graines contraceptives est également pratiquée. À Nice, la ville privilégie les pigeonniers contraceptifs, permettant la récupération des œufs et l'empêchement de l'éclosion, à hauteur d'environ 1 500 œufs par an.

En Roumanie, à Bucarest, un projet de gestion des pigeons reposant sur l'utilisation d'oiseaux de proie entraînés pour effrayer et disperser les pigeons dans les parcs a été financé dans le cadre d'un budget participatif.

En Espagne, à Barcelone, la ville a mis en place un système éthique, éducatif et écologique de réduction des populations de pigeons, fondé sur des dispositifs automatiques de distribution de graines contraceptives, permettant une réduction allant jusqu'à 80 % de la population sur cinq ans. Cette stratégie est complétée par des campagnes de sensibilisation et par des mesures physiques visant à rendre certains espaces moins attractifs. De manière complémentaire, la ville teste également l'utilisation de rapaces, notamment des faucons, pour dissuader les pigeons de s'installer durablement sur certains sites.

En Allemagne, de nombreuses villes ont adopté depuis longtemps des systèmes de pigeonniers contraceptifs supervisés, comme à Aix-la-Chapelle, Augsburg, Cologne ou Tübingen. Ces dispositifs ont entraîné une réduction significative de la surpopulation et du nombre de plaintes.



Ils sont aujourd'hui reconnus internationalement pour leur capacité à concilier bien-être animal, régulation durable des populations de pigeons (30 à 50 % en trois à cinq ans) et gestion des conflits avec les citoyen·ne·s.

Les méthodes de gestion des populations de pigeons qui semblent fonctionner de manière transversale dans l'ensemble de ces villes répondent à plusieurs critères communs²⁰ :

1. Gouvernance, cadre et continuité des actions

- Combinaison d'un cadre législatif, de la contraception et d'un suivi régulier, garantissant la durabilité des résultats.
- Intégration locale et continue des actions, et non de simples campagnes ponctuelles.
- Échelle d'intervention adaptée, avec des actions menées sur des unités urbaines cohérentes afin d'éviter une recolonisation rapide.

2. Approche méthodologique et efficacité à long terme

- Combinaison de plusieurs leviers (contrôle de la reproduction, gestion des ressources alimentaires, gestions des maladies, aménagement du territoire, éducation) afin d'obtenir des résultats durables.
- Réduction progressive mais stable des effectifs, permettant de limiter les effets de rebond.
- Concentration des populations dans des environnements contrôlés.

3. Éthique, acceptabilité sociale et bien-être animal

- Recours à des méthodes non létales, favorisant l'acceptation par les citoyen·ne·s.
- Approche éthique et scientifique, centrée sur la régulation de la reproduction.

²⁰ Dobeic, M., Pintarič, Š., Vlahović, K., & Dovč, A. (2011). Feral pigeon (*Columba livia*) population management in Ljubljana. *Veterinarski Arhiv*, 81, 285-298.

Jacob, G., Prévot-Julliard, A., & Baudry, E. (2014). The geographic scale of genetic differentiation in the feral pigeon (*Columba livia*): implications for management. *Biological Invasions*, 17, 23-29.



4. Citoyen·ne·s, sensibilisation et réduction des conflits

- Programmes systématiquement associés à des campagnes de sensibilisation.
- Diminution significative des conflits avec les citoyen·ne·s.

Concernant la gestion des populations de rats dans les villes européennes, nous pouvons citer Ostende qui vient de lancer une phase test de campagne de stérilisation des rats via une alimentation contraceptive. Cette initiative, similaire à celle entamée avec les pigeons, a déjà été testée aux États-Unis permettant de réduire la population de rats de 80 % en deux ans.

L'exemple de Glasgow, en Écosse, est particulièrement éclairant. La ville a choisi d'investir massivement dans la création d'équipes de nettoyage ainsi que dans des campagnes de lutte contre les dépôts sauvages de déchets. Cette approche, centrée sur le nettoyage urbain et une collecte rigoureuse des déchets plutôt que sur le recours exclusif aux poisons ou aux pièges, a permis de réduire de 10 à 15 % les signalements annuels dans les zones à forte densité.

À Amsterdam ainsi qu'à Paris, la gestion intégrée des rats repose sur une amélioration de la gestion des déchets et sur l'adaptation des calendriers de collecte. Paris a également lancé un projet scientifique intitulé « Armagedon », visant à mieux comprendre les habitudes de vie des rats bruns, leur biologie, leurs préférences et leurs comportements, afin de concevoir des solutions plus efficaces. Ce projet a permis d'améliorer l'efficacité des campagnes ciblées et de réduire les coûts à long terme.

En Allemagne, notamment à Berlin et dans d'autres grandes métropoles, certaines approches incluent des mesures préventives structurées telles que l'audit des points d'entrée des rongeurs et la sécurisation des bâtiments, ainsi que des outils visant à limiter l'usage de produits chimiques. Des systèmes de barrières structurelles ont également été testés comme alternatives aux rodenticides, afin de réduire la dépendance aux poisons.



À Londres, des données locales issues de rapports de 2025 indiquent que la ville est parvenue à réduire de 15 % les signalements de rats entre 2022 et 2025, grâce à des campagnes ciblées combinant amélioration de la collecte des déchets, renforcement de l'hygiène urbaine et coopération active des citoyen·ne·s.

Les méthodes intégrées et préventives de gestion des populations de rats qui semblent produire les impacts les plus significatifs reposent sur les critères suivants²¹ :

1. Gouvernance, coordination et échelle d'intervention

- Une coordination entre plusieurs services (hygiène, urbanisme, santé, bien-être animal).
- Une intervention à une échelle spatiale cohérente, les actions limitées à un seul quartier ou bâtiment étant souvent inefficaces en raison de la recolonisation rapide.

2. Méthode, données et efficacité opérationnelle

- Un suivi fondé sur les données et des interventions ciblées, plutôt que des destructions massives et aléatoires.
- Des stratégies fondées sur l'analyse des données plutôt que sur des actions génériques.

3. Prévention, éthique et durabilité des actions

- Une approche préventive (méthodes contraceptives) et systémique visant à réduire l'attractivité des milieux.

²¹ Zeppelini, C., Carvalho-Pereira, T., Alves, R., Santiago, D., Santo, V., Begon, M., Costa, F., & Khalil, H. (2020). Demographic drivers of Norway rat populations from urban slums in Brazil. *Urban Ecosystems*, 24, 801 - 809.

Lambert, M., Quy, R., Smith, R., & Cowan, D. (2008). The effect of habitat management on home-range size and survival of rural Norway rat populations. *Journal of Applied Ecology*, 45, 1753-1761.

Parsons, M., Banks, P., Deutsch, M., Corrigan, R., & Munshi-South, J. (2017). Trends in urban rat ecology: a framework to define the prevailing knowledge gaps and incentives for academia, pest management professionals (PMPs) and public health agencies to participate. *Journal of Urban Ecology*, 3.

Lee, M., Byers, K., Cox, S., Stephen, C., Patrick, D., Corrigan, R., & Himsforth, C. (2022). Municipal urban rat management policies and programming in seven cities in the United States of America. *Journal of Urban Affairs*, 46, 667 - 681.



-
- Accompagner les stratégies préventives d'une gestion des ressources et d'un entretien des infrastructures qui s'avèrent plus efficaces que les campagnes de destruction massive.
 - La prévention des effets de rebond, fréquents lorsque la gestion se limite à l'élimination sans traitement des causes.
 - La prise en compte des phénomènes de résistance aux rodenticides, induits par un usage des poisons.

4. Citoyen·ne·s, implication communautaire et adhésion sociale

- Implication communautaire, l'adhésion des habitant·e·s et la coordination entre services municipaux étant essentielles à la pérennité des résultats.
- Des approches intégrées combinant gestion des ressources, éducation, aménagement du territoire, gestion sanitaire, réglementation et interventions directes.

De manière générale, la gestion de ces deux espèces cibles demande d'avoir recours à des modèles les plus efficaces, intégrés et durables, combinant :

1. La prévention,
2. Le suivi scientifique et le ciblage fondé sur les comportements et les besoins éthologiques,
3. Des méthodes éthiquement acceptables,
4. Une coordination multi-services.

En définitive, la coexistence urbaine avec ces espèces ne peut se réduire ni à des ajustements ponctuels ni à une simple tolérance à l'égard de la faune si l'on souhaite atteindre des solutions durables. Elle constitue un véritable projet de société. Repenser nos villes en intégrant l'ensemble du vivant revient à interroger nos priorités collectives, nos modèles de gouvernance et notre manière d'habiter un territoire commun. En assumant toutes les formes de vie qui composent la ville, nous faisons le choix d'un urbanisme plus juste, plus résilient et plus attentif aux vulnérabilités.



La cohabitation avec la faune urbaine devient alors le reflet d'une société capable de reconnaître ses responsabilités, de réduire ses fractures et de construire des espaces communs inclusifs. C'est à cette condition que nos villes pourront devenir de véritables milieux de vie, durables et accueillants pour toutes et tous.

Plan d'action Stratégie Coordonnée

La gestion des populations de pigeons et de rats constitue un enjeu central de santé publique, d'environnement urbain, de bien-être animal et de cohésion sociale. Les approches fragmentées, ponctuelles ou exclusivement répressives se révèlent inefficaces, génèrent des effets de rebond rapides et alimentent les conflits avec les citoyen·ne·s.

L'ambition d'un plan d'action efficace repose sur la mise en place d'une stratégie coordonnée entre les communes, sous la coupole de la Région, articulant gouvernance, prévention, aménagement du territoire, gestion des déchets, recherche scientifique, pédagogie, éthique et participation citoyenne. Cette stratégie doit reconnaître la responsabilité partagée des pouvoirs publics régionaux, des communes, des services techniques et des citoyen·ne·s dans la construction d'une ville durable, inclusive et vivante.

1. Rôle structurant de la Région : cadre, cohérence et continuité

A. Gouvernance, cadre légal et harmonisation

La Région doit assurer un cadre cohérent et structurant en :

- Relevant les incohérences légales et en harmonisant les statuts des espèces, afin d'éviter les contradictions entre Bruxelles et les autres régions.
- Sortant progressivement des catégories de type « nuisible » qui engendrent des comportements inappropriés et inefficaces.
- Reconnaisant officiellement les espèces liminaires et leurs rôles écologiques, sanitaires et sociaux.
- Reconnaisant et agréant des structures (existantes ou nouvelles) officiellement pour la prise en charge de ces populations en termes de soins.

Les derniers rapports réalisés²² insistent sur la nécessité d'une architecture de gouvernance structurée.

Un modèle de coordination à plusieurs niveaux est proposé :

- Niveau régional : définition des lignes directrices, désignation d'un-e responsable régional-e « pigeon et rat », centralisation des données et harmonisation des pratiques.
- Niveau de coordination opérationnelle : cellule ou coordinateur-riche assurant le lien entre Région, communes et partenaires techniques.
- Niveau communal : référent-e communal-e identifié-e, relais politique, administratif et citoyen, garant de la mise en œuvre locale.
- Prestataires et partenaires : gestion des pigeonniers/méthode contraceptive, suivi scientifique, médiation citoyenne.

Cette structuration permet une gestion cohérente, continue et transparente, évitant les actions isolées et contradictoires.

²² *Gestion coordonnée de la population de pigeons dans les différentes communes Bruxelloises* – Bruxelles Environnement & Natagora, 2019

Plan de gestion des populations de pigeons à Ixelles Etude et mise en perspective - Boutique des Sciences de l'ULB, 2024

Cette gouvernance repose sur :

- La combinaison d'un cadre législatif, de protocoles éthiques et d'un suivi régulier, garantissant la durabilité des résultats.
- Une intégration locale et continue des actions, et non de simples campagnes ponctuelles.
- Une échelle d'intervention adaptée, fondée sur des unités urbaines cohérentes afin d'éviter la recolonisation rapide des populations, tant pour les pigeons que pour les rats.

B. Intégrer la faune urbaine dans les politiques d'aménagement

La coexistence avec la faune urbaine doit être intégrée de manière structurelle aux politiques d'urbanisme :

- Imposer des corridors écologiques urbains dans les plans régionaux d'urbanisme incluant corridors verts, toitures végétalisées, espaces refuges etc.
- Rendre obligatoire un pourcentage minimal de pleine terre dans les nouveaux projets.
- Financer la désimperméabilisation, la renaturation et la création de sols vivants dans les zones denses.
- Penser aux incitants et aux barrières physiques permettant les déplacements de populations.

Le refus d'aménager la ville pour intégrer la faune contribue directement à la concentration des nuisances, aux déplacements forcés des animaux et à l'aggravation des conflits.



C. Développer une stratégie régionale unifiée de coexistence

La Région a pour responsabilité de :

- Créer une stratégie régionale unifiée de coexistence avec la faune urbaine, assortie d'objectifs chiffrés et évaluables.
- Clarifier les responsabilités entre Région, communes et services : qui intervient, quand, comment et avec quels outils.
- Développer des protocoles standardisés pour la gestion des pigeons et des rats, fondés sur la science, l'éthique et l'efficacité à long terme.

D. Réduire les inégalités environnementales

La stratégie doit intégrer une dimension de justice sociale et environnementale :

- Déployer en priorité des politiques d'aménagement du territoire dans les quartiers les plus précarisés.
- Reconnaître les liens entre santé humaine, environnement, mixité sociale et qualité du cadre de vie.

E. Soutenir la recherche et la pédagogie

- Financer des études sur les espèces liminaires (pigeons, rats) : comportements, besoins éthologiques, rôles écologiques ainsi que sur l'impact et les coûts croisés d'une stratégie coordonnée.
- Créer des outils pédagogiques régionaux à destination des écoles, des services communaux et des citoyen·ne·s.
- Soutenir des projets scientifiques permettant un suivi fondé sur les données plutôt que sur des actions génériques.



F. Développer un plan de communication institutionnelle

La communication joue un rôle déterminant dans la perception du problème et dans l'acceptabilité des solutions, les discours anxiogènes ou stigmatisants (p. ex. assimilation des pigeons à un danger sanitaire ou à des « nuisibles ») encourageant des comportements inadaptés. Il est recommandé de développer un plan de communication :

- Cohérent et transversal, partagé par l'ensemble des niveaux de pouvoir.
- Pédagogique, basé sur des données scientifiques et des messages de prévention.
- Axé sur le respect et la responsabilité collective, plutôt que sur la peur ou la culpabilisation.

Une communication institutionnelle maîtrisée contribue à réduire les conflits, à orienter positivement les comportements citoyens et à soutenir durablement la politique mise en œuvre.

2. Critères transversaux d'efficacité : pigeons et rats

A. Approche méthodologique et efficacité à long terme

Pour les pigeons, les méthodes efficaces reposent sur :

- La combinaison de plusieurs leviers : contrôle de la reproduction, gestion des ressources alimentaires, gestion sanitaire, aménagement du territoire et éducation.
- Une réduction progressive mais stable des effectifs, limitant les effets de rebond.
- La concentration des populations dans des environnements contrôlés.

Pour les rats, les méthodes efficaces reposent sur :

- Un suivi fondé sur les données et des interventions ciblées, plutôt que des destructions massives et aléatoires.
- Des stratégies fondées sur l'analyse des données plutôt que sur des actions génériques.



-
- La prévention des effets de rebond, fréquents lorsque la gestion se limite à l'élimination sans traitement des causes.
 - La prise en compte des phénomènes de résistance aux rodenticides induits par un usage des poisons.

B. Prévention, éthique et durabilité des actions

La gestion des deux populations doit s'appuyer sur :

- Une approche préventive et systémique visant à réduire l'attractivité des milieux.
- La priorité donnée aux stratégies axées sur la gestion des ressources et l'entretien des infrastructures, plus efficaces que les campagnes de destruction massive.
- Une approche éthique et scientifique, centrée sur la régulation de la reproduction pour les pigeons et les rats ainsi que sur la prévention structurelle pour les rats.
- Le recours à des méthodes non létales favorisant l'acceptation sociale et la durabilité des résultats.

3. Responsabilités des communes : mise en œuvre opérationnelle

A. Gestion préventive et non punitive

Les communes ont pour responsabilités de :

- Renforcer drastiquement la gestion des déchets, principale cause de conflits avec les pigeons et les rats.
- Installer des infrastructures anti-déchets (poubelles fermées, enterrées, adaptation des calendriers de collecte).
- Promouvoir des solutions éthiques : contrôle de la reproduction, modification de l'urbanisme, répulsifs naturels, sécurisation des bâtiments.



B. Aménagement pour la biodiversité

- Créer et maintenir des zones refuges : friches gérées, micro espaces verts, jardins publics plus sauvages.
- Favoriser des continuités écologiques même à petite échelle (haies, bandes fleuries, toitures vertes).
- Passer à une tonte différenciée ou à des zones non tondues.

C. Sensibiliser et impliquer les habitant·e·s

- Mettre en place des campagnes d'information expliquant :
 - Pourquoi les animaux sont présents,
 - Quels comportements éviter,
 - Comment cohabiter.
- Proposer des ateliers citoyens : gestion des composts, tri, découverte de la faune urbaine, hygiène collective.
- Redonner du pouvoir aux citoyen·ne·s en les intégrant aux décisions locales et aux dynamiques collectives.

D. Développer une médiation de la faune

- Créer des services communaux de médiation animal–humain, formés aux solutions non violentes.
- Répondre aux plaintes par la pédagogie et l'accompagnement plutôt que par l'élimination systématique.
- Interroger l'éthique des pratiques, notamment celles liées au bien-être animal et aux interventions d'urgence.



E. Lutter contre la concentration des nuisances

- Végétaliser en priorité les quartiers densément bétonnés.
- Améliorer la collecte des déchets dans ces zones.
- Réhabiliter les bâtiments abandonnés qui servent d'abris contraints à la faune.
- Reconnaître les ambivalences : par exemple, les déjections de pigeons peuvent dégrader certains matériaux urbains mais aussi enrichir les sols comme engrais, selon les usages et les visions.

Ces actions permettent une diminution significative des conflits avec les citoyen·ne·s et renforcent l'acceptabilité sociale des politiques publiques.

4. Responsabilités partagées et projet de société

La réussite de cette stratégie coordonnée repose sur des responsabilités articulées :

- Au niveau des pouvoirs publics locaux : concevoir des plans d'urbanisme fondés sur des principes d'urbanisme écologique intégrant corridors écologiques, gestion des déchets, nature accessible, gestion respectueuse de la faune, limitation des attracteurs.
- Au niveau collectif et citoyen : encourager une co-responsabilité dans l'entretien des espaces communs, reconnaissance des animaux urbains comme co-habitants, pratiques d'hygiène collective fondées sur la connaissance plutôt que la peur.
- Au niveau politique : inscription de la coexistence dans les droits urbains, choix politiques forts en matière de financement de la nature en ville, contrôle des processus pour qu'ils soient durables.

La gestion coordonnée des pigeons et des rats ne relève ni d'une réponse technique isolée ni d'une logique d'éradication. Elle engage une vision globale de la ville, de la santé publique, de l'éthique et du vivre-ensemble.



En combinant gouvernance cohérente, prévention, méthodes fondées sur les données, aménagement du territoire, médiation et participation citoyenne, les communes et la Région peuvent construire des territoires plus durables, plus justes et plus résilients, alignés avec les objectifs de développement durable et les responsabilités collectives envers le vivant et intégrer la gestion de la faune urbaine dans une approche globale de la santé humaine, environnementale et écologique.



Références

Articles

- Arcari, P., Probyn-Rapsey, F., & Singer, H. (2020). Where species don't meet: Invisibilized animals, urban nature and city limits. *Environment and Planning E: Nature and Space*, 4, 940 - 965.
- Bradley, C. A., & Altizer, S. (2007). Urbanization and the ecology of wildlife diseases. *Trends in Ecology & Evolution*, 22(2), 95–102.
- Dobeic, M., Pintarič, Š., Vlahović, K., & Dovč, A. (2011). Feral pigeon (*Columba livia*) population management in Ljubljana. *Veterinarski Arhiv*, 81, 285-298.
- Gortázar, C., Reperant, L. A., Kuiken, T., de la Fuente, J., Boadella, M., Martínez-Lopez, B., ... Osterhaus, A. (2014). Crossing the interspecies barrier: Opening the door to zoonotic pathogens. *PLoS Pathogens*, 10(6), e1004129.
- Haag-Wackernagel, D., & Moch, H. (2004). *Health hazards posed by feral pigeons*. *Journal of Infection*, 48(4), 307–313
- Himsworth, C. G., Parsons, K. L., Jardine, C., & Patrick, D. M. (2013). *Rats, cities, people, and pathogens: A systematic review and narrative synthesis of literature regarding the ecology of rat-associated zoonoses in urban centers*. *Vector-Borne and Zoonotic Diseases*, 13(6), 349–359.
- Jacob, G., Prévot-Julliard, A., & Baudry, E. (2014). The geographic scale of genetic differentiation in the feral pigeon (*Columba livia*): implications for management. *Biological Invasions*, 17, 23-29.
- Lambert, M., Quy, R., Smith, R., & Cowan, D. (2008). The effect of habitat management on home-range size and survival of rural Norway rat populations. *Journal of Applied Ecology*, 45, 1753-1761.



-
- Lee, M., Byers, K., Cox, S., Stephen, C., Patrick, D., Corrigan, R., & Himsworth, C. (2022). Municipal urban rat management policies and programming in seven cities in the United States of America. *Journal of Urban Affairs*, 46, 667 - 681.
 - Minter, A., Costa, F., Khalil, H., Childs, J., Diggle, P., Ko, A., & Begon, M. (2019). Optimal Control of Rat-Borne Leptospirosis in an Urban Environment. *Frontiers in Ecology and Evolution*.
 - Norris, A., & Martin, K. (2025). Cavity nesting birds show behavioural plasticity to simulated territorial intrusions in response to natural resource pulses. *Scientific Reports*, 15.
 - Parsons, M., Banks, P., Deutsch, M., Corrigan, R., & Munshi-South, J. (2017). Trends in urban rat ecology: a framework to define the prevailing knowledge gaps and incentives for academia, pest management professionals (PMPs) and public health agencies to participate. *Journal of Urban Ecology*, 3.
 - Polack, B., Boulouis, H. J., Guillot, J., & Chermette, R. (2015). Les zoonoses (tableaux synthétiques: animaux réservoirs de pathogènes et modes de transmission). *Revue Francophone des Laboratoires*, 2015(477), 67-79.
 - Shukla, I., & Wilmers, C. (2024). Waste reduction decreases rat activity from peri-urban environment. *PLOS ONE*, 19.
 - Traweger, D., Travnitzky, R., Moser, C., Walzer, C., & Bernatzky, G. (2006). Habitat preferences and distribution of the brown rat (*Rattus norvegicus* Berk.) in the city of Salzburg (Austria): implications for an urban rat management. *Journal of Pest Science*, 79(3), 113-125
 - Zeppelini, C., Carvalho-Pereira, T., Alves, R., Santiago, D., Santo, V., Begon, M., Costa, F., & Khalil, H. (2020). Demographic drivers of Norway rat populations from urban slums in Brazil. *Urban Ecosystems*, 24, 801 - 809.



Rapports

- ANSES. (2020). *Zoonoses et environnement : comprendre les interactions pour mieux prévenir les risques sanitaires*. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
- Boutique des Sciences de l'ULB (2024). *Plan de gestion des populations de pigeons à Ixelles Etude et mise en perspective*.
- Bruxelles Environnement & Natagora (2019). *Gestion coordonnée de la population de pigeons dans les différentes communes Bruxelloises*.

Sites

- *Rats, pigeons, renards... Un autre regard sur ces "nuisibles"* - Canopea. (s. d.). Canopea. <https://www.canopea.be/rats-pigeons-renards-un-autre-regard-sur-ces-nuisibles/>
- *Surveillance des espèces et habitats*. (s. d.). Le site officiel de Bruxelles Environnement. https://environnement.brussels/citoyen/documentation-et-outils/etat-des-lieux-de-lenvironnement/surveillance-des-especes-et-habitats?utm_source=chatgpt.com
- *Vous avez trouvé un pigeon biset domestique ?* - Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. (s. d.). Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. <https://protectiondesoiseaux.be/vous-avez-trouve-un-pigeon-biset-domestique/>

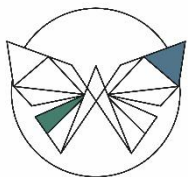
Webinaires

- Muséum national d'Histoire naturelle. (2018, 19 décembre). *Y a-t-il vraiment moins de biodiversité en ville ? | 1re Tribune du Muséum* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=SQFze87zjq4>



-
- *Quelle valeur donner aux animaux vivants ?* | Canal U. Nathalie Dumax (s. d.). Canal-U. <https://www.canal-u.tv/chaines/canal-ued/demain-queles-relations-avec-les-autres-animaux/quelle-valeur-donner-aux>





ALTER ETHIX

Rédaction de projet : Alter Ethix asbl
Adresse : Avenue Marie de Hongrie, 29 – 1083 Bruxelles
Contact : info@alter-ethix.be

© 2026 – Tous droits réservés

